

Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail du 08 septembre 2020

Aide-mémoire situations Covid

Contexte		Télétravail à titre préventif (OUI/NON)	Arrêt de travail si le télétravail n'est pas possible (OUI/NON)	Maintien en présentiel sur site (OUI/NON)	Durée d'isolement
Agent présentant des symptômes	non testé ★	oui	oui	non	Jusqu'au résultat du test
	testé en attente des résultats ★	oui	oui	non	Jusqu'au résultat du test
	testé négatif	non	non	oui	Reprise d'activité
AGENT MALADE Covid-19 (test positif) ★		non	oui	non	Jusqu'à la fin de l'arrêt de travail
Agent ne présentant pas de symptômes	Déclare avoir été en contact à risque* avec une personne non testée mais ayant les symptômes	oui	oui	non	Jusqu'au résultat du test de la personne symptomatique
	Déclare avoir été en contact à risque* avec une personne testée positive.	oui	oui	non	14 jours à compter de la date d'exposition (Voir cas particulier)
	Déclare avoir été en contact à risque* avec une personne testée négative.	non	non	oui	Reprise d'activité

Cas particulier : Si l'exposition avec la personne testée positive est permanente (personne vivant sous le même toit), les 14 jours s'entendent à compter du jour où la personne contaminée est de nouveau testée négative.

*Par **contact à risque**, il faut entendre toute personne qui vit sous le même toit que la personne symptomatique ou qui est en relation intime. Pour exemple, personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée et sans masque. En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule ...) sans masque pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

★ Déclaration LISA via fiche de signalement dans bureau métier

Pour nous alerter, contactez vos représentants :

Carole PADAY : carole.paday@pole-emploi.fr

Pierre SANCHEZ : pierre.sanchez01@pole-emploi.fr



PÔLE EMPLOI FSU
Le syndicat qui a du mordant !

Facebook: @snupeoccitanie
Twitter: @SNUPEFSULRMP
www.snutefifsu.fr

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr



POUR DEFENDRE VOS DROITS SUR QUEL SYNDICAT COMPTÉZ-VOUS ?

